

53

Commission permanente
Séance du 23 janvier 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47505

21 - Enseignement 2nd degré

Construction d'un nouveau collège public à Melesse - Attribution des marchés de travaux (relance lot 18)

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 décembre 2017 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 19 février 2018, 25 mars et 9 décembre 2019, 25 janvier et 31 mai 2021 ;

Expose :

La Commission permanente, lors de sa séance du 9 décembre 2019, a approuvé l'Avant-projet définitif (APD) réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre ARCHITECTURE PLURIELLE (architecte mandataire) / OUEST STRUCTURES / EICE / SERDB / PROCESS CUISINES / GEDIFI pour la construction d'un nouveau collège public à Melesse, avec une estimation travaux à hauteur de 10.243.000 € HT, soit 12.291.600 € TTC (valeur février 2018).

Lors de ses réunions du 12 janvier et 20 avril 2021, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés pour 17 lots sur les 19 qui composent cette consultation.

Le lot n° 17 (signalétique), déclaré sans suite, ne fera pas l'objet de relance.

Le lot n° 18 non pourvu (espaces verts / clôtures) a fait l'objet d'une relance sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2022, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation du marché relatif au lot n°18 (espaces verts / clôtures) figurant en annexe.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché à passer avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres pour le montant figurant en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231043

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation